



## Appel à projet restauration pour les événements de la Ville

**Dans le cadre de certains événements, la Ville lance un appel à projet pour assurer la restauration du public, ouvert aux acteurs économiques et associatifs locaux souhaitant vendre des produits locaux et de qualité.**

**En applications des articles L.2122-1-1, L.2122-1, R.2122-1 et L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques**

### Sommaire

<i>1</i> Présentation des lieux _____	2
1.1 Fête nationale – Place de la Laïcité _____	2
1.2 Village d'été – Jardin du pavillon _____	2
<i>2</i> La présentation du projet _____	2
2.1 Le fondement juridique _____	2
2.2 La durée d'occupation _____	2
<i>3</i> Modalités de participation _____	3
<i>4</i> Critères de sélection des candidatures et d'offres : _____	3
<i>5</i> La date limite de remise des candidatures _____	3

# *1 Présentation des lieux*

## *1.1 Fête nationale – Place de la Laïcité*

La fête nationale se tiendra le lundi 13 juillet 2026 de 19h à 1h.

- 19h à 21h : Accueil du public avec un fond musical.
- Espace de restauration
- 21h à 01h : Bal populaire
- 23h à 23h20 : Spectacle
- 23h30 à 1h : Bal populaire et DJ

## *1.2 Village d'été – Jardin du Pavillon*

Le jardin du pavillon se transforme en parc d'animation avec de nombreuses activités ludiques et attractifs du samedi 11 au dimanche 26 juillet 2026 de 15h00 à 21h.

# *2 La présentation du projet*

## *2.1 Le fondement juridique*

La ville lance un projet en vue d'assurer, sur l'espace public, la restauration publique, ouvert aux acteurs économiques et associatifs. Dès lors, sur le fondement **de l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété publique**, une procédure de sélection sera organisée en vue de l'occupation desdits domaines publics, en vue d'exercer les activités de restaurations publiques.

Pour cette raison, et **en application de l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques**, la ville s'engage à mettre à disposition à l'occupant, les domaines publics des lieux précités ci-dessus.

En application de **l'article R.2122-1 dudit code**, l'occupation desdits domaines publics sera consentie par la voie d'une convention d'occupation du domaine public.

## *2.2 La durée d'occupation*

La convention sera conclue pour une durée correspondant à la durée des activités prévues ;

- Soit de 19h à 1h du matin, s'agissant de la fête nationale qui se tiendra le lundi 13 juillet 2026
- Soit, de 15 h à 21h, s'agissant du village d'été du dimanche 19 au dimanche 26 juillet 2026.

### ***3 Modalités de participation***

En contrepartie de l'occupation du domaine public, l'occupant devra s'acquitter d'une redevance fixée à **24,94€ par jour, conformément à l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques.**

### ***4 Critères de sélection des candidatures et d'offres :***

Les critères de sélection sont les suivants :

- Les actions entreprises par le candidat pour le développement durable de la manifestation,
- La qualité, variété et l'originalité des produits proposés,
- Leur authenticité comme témoignage d'un savoir-faire reconnu étant précisé que la Ville privilégie les produits issus du terroir. Une attention particulière sera portée sur les circuits courts.
- Les contenants utilisés à la vente alimentaire, gobelets, couverts, assiettes, emballages, etc... devront être recyclables, réutilisables ou biodégradables.
- Une présentation de votre structure et vos coordonnées ;
- Une présentation de votre offre ;
- Vos besoins techniques (fiche de participation : matériels tables et chaises, puissance électrique, etc.).

### ***5 La date limite de remise des candidatures***

**Dépôt des candidatures avant le jeudi 28 mai 2026, 17h**

Informations pratiques des événements :

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre votre proposition, compléter et renvoyer la fiche de participation, par mail à [nchenut@ville-romainville.fr](mailto:nchenut@ville-romainville.fr), ou par courrier à :

Mairie de Romainville  
Direction de la Communication & Événementiel  
Service événementiel et protocole  
Place de la Laïcité  
93230 Romainville

Le service Événementiel reprendra contact avec vous.